

N° 473

**SÉNAT**

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2006-2007

---

---

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 26 septembre 2007  
Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 septembre 2007

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant la **ratification** de l'acte portant **révision** de la  
**convention sur la délivrance de brevets européens,***

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 64, 167 et T.A. 33.



### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'acte portant révision de la convention sur la délivrance de brevets européens, fait à Munich le 29 novembre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 septembre 2007.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 64.